



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PLAN BATIMENT LIVRE QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR LES BATIMENTS BAS CARBONE

Au lendemain de l'adoption du projet de loi pour la transition énergétique, et quelques semaines de la COP 21, le groupe de travail « RBR 2020-2050 » du Plan Bâtiment Durable publie la version finale de sa note sur les bâtiments bas carbone.

Paris, le 23 juillet 2015

A l'issue d'une phase de consultation de quelques semaines et après avoir reçu plus d'une trentaine de contribution complémentaires, le groupe de travail « Réflexion Bâtiment Responsable 2020-2050 » publie la version définitive de sa note intitulée « Vers des bâtiments bas carbone ».

Les lignes de force des bâtiments responsables à l'horizon 2020 sont plurielles et parmi elles, le bâtiment doit nécessairement limiter ses émissions de gaz à effet de serre pour devenir « bas carbone ». Ces enjeux sont particulièrement mis en lumière dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et seront d'autant plus valorisés lors de la COP 21 à Paris à la fin de l'année.

Après avoir rappelé quelques ordres de grandeurs sur les émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie du bâtiment, la note « Vers des bâtiments bas carbone » présente quelques recommandations et voies d'action pour faire progresser la filière bâtiment et immobilier vers les bâtiments bas carbone.

Les émissions de GES liées au bâtiment ont lieu tout au long de son cycle de vie, si bien qu'avec cette approche large des impacts à la construction et à la rénovation, à la démolition et ceux liés à la production d'énergie, ils dépassent largement les 20-25% souvent mis en avant dans la répartition du niveau national tous secteurs confondus. .

L'analyse des différents ordres de grandeurs des émissions de GES dans le bâtiment montre que :

- dans une passoire énergétique, les émissions en exploitation sont dominantes ;
- à l'inverse, dans un bâtiment basse consommation, les émissions en phase construction ou rénovation peuvent dépasser les émissions liées à l'énergie en phase exploitation ;
- la localisation d'un bâtiment a également un impact non négligeable sur ses émissions de gaz à effet de serre du fait des flux de transports quotidien.
-

On retient également que les émissions pour les produits et matériaux lors d'un projet de logements collectifs neufs sont de l'ordre de 550 kgequivalentCO₂ /m² là où les émissions liées aux usages immobiliers varient entre moins de 5 kg eqCO₂/m².an pour les bâtiments les plus performants utilisant les énergies les moins carbonées et plus de 145 kg eqCO₂/m².an pour certains bâtiments tertiaires très émetteurs.

La note présente ainsi six grands types d'actions et de recommandations permettant d'agir sur l'impact carbone des bâtiments :

1. **L'adaptation des surfaces construites.** Puisqu'un m² non construit représente près d'une tonne de CO₂ évitée sur le cycle de vie, la réflexion sur la surface vraiment nécessaire pour répondre aux besoins est déterminante ;
2. **Le choix d'implantation.** Cela conduit à prendre en compte la distance du bâtiment aux services, l'éventuelle mise à disposition au niveau du territoire d'énergies décarbonées ou encore la capacité à en produire ;

3. **Le choix entre construction ou rénovation.** Ce choix se fonde toujours sur un ensemble de critères. Du point de vue des émissions de GES, le fait de réutiliser la structure et le gros œuvre dans le cadre d'une opération de rénovation permettra d'économiser de l'ordre de 300 kgeqCO₂ /m², ce qui conduit pendant plusieurs dizaines d'années à avoir un meilleur bilan qu'un bâtiment neuf, même si ce dernier consomme lui moins d'énergie qu'un bâtiment bien rénové ;
4. **Les ambitions pour la construction neuve et la rénovation.** En construction, Jusqu'à aujourd'hui, l'analyse est plutôt faite sur les émissions en phase exploitation, lesquelles sont très fortement réduites. Il faut donc porter l'analyse sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Cette analyse fait émerger des voies nouvelles de construction et il faut donc démocratiser l'utilisation des outils d'éco-conception.
Dans l'existant, les fortes consommations d'énergie sont associées à d'importantes émissions de GES. Il convient donc d'agir sur la consommation du parc et sa mutation vers des énergies moins carbonées ;
5. **Le choix des énergies moins carbonées.** La quantité de gaz à effet de serre émis pour chaque kWh d'énergie utile varie beaucoup d'une énergie à l'autre. Elle s'exprime par le facteur d'émission dont l'unité usuelle est le gramme d'équivalent CO₂ par kWh. Aujourd'hui, il est possible de choisir entre de nombreux systèmes multi-énergie si bien qu'il est désormais nécessaire de disposer désormais de facteurs d'émission correspondant à chacun de ces types de système et ces facteurs devront être calculés via une méthode pour permettre une comparaison juste entre énergies ;
6. **La meilleure utilisation et gestion du bâtiment.** Tout comme au plan de l'énergie, une meilleure exploitation du bâtiment conduit à diminuer son impact carbone mais ce levier est peu valorisé.

L'importance d'agir sur le changement climatique va donner une importance croissante à la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre. Le défi est de rendre progressivement le parc de Bâtiments Bas Carbone. L'enjeu prioritaire est aujourd'hui de développer une culture collective sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'émergence d'un langage commun basé sur quelques indicateurs est un des moyens pour faire émerger cette culture.

Dans ce défi, le groupe de travail rappelle que l'enjeu majeur sera de donner une valeur au carbone pour que les choix économiques qui structurent chaque projet intègrent l'enjeu du réchauffement climatique. Pour y parvenir, le rapport plaide pour la mise en place pour toutes les politiques publiques d'une valeur tutélaire du carbone, permettant d'intégrer l'effet climat dans l'évaluation des choix d'investissements publics.

Cette note est la **première d'une série de notes thématiques** qui seront régulièrement publiées par le groupe de travail. Rédigées par les membres de RBR 2020-2050, elles sont soumises, en version provisoire, à **une large consultation publique en ligne**. Les contributions sont ensuite analysées par le groupe et prise en compte dans la version finale. Pour mémoire, le groupe de travail « RBR 2020-2050 » est co-présidé par Christian Cléret (Poste Immo) et Alain Maugard (Qualibat). Ils rassemblent autour d'eux une vingtaine de personnalités qualifiées et ont vocation à proposer une vision prospective et partagée des lignes forces des bâtiments responsables à l'horizon 2020.

La note complète est téléchargeable sur www.planbatimentdurable.fr

CONTACT PRESSE

Anne-Lise DELORON

01 40 81 33 05 – 06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr